



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Février 2021 à 17 heures

L'an deux mille vingt et un, le dix huit février 2021, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi en assemblée ordinaire sous la présidence de Vincent CALONNE, maire de la commune.

Date de convocation : 11/02/2021

Présents : Laurent BARRIER, Emilie BOURZEIX, Vincent CALONNE, Bérengère FLOURET, Martine JOURDAIN, Philippe POUGET

Excusé : Nicolas SOUBRANE

Secrétaire de séance : Philippe Pouget

Ordre du jour

- Présentation du Compte Administratif et vote
- Présentation simplifiée du Budget 2021
- Lignes des investissements 2021
 - ✓ Voirie (*route de Rouffianges VC 2*)
 - ✓ Jardin des statues (*parc de la mairie*)
 - ✓ Réparation route Rouffianges (*sortie de champs*)
 - ✓ Réfection du faîtage de l'Eglise
 - ✓ Réfection des chiens assis de la mairie
- Demande de DETR pour le chemin des statues (*délibération*)
- Délibérations syndicat de la Diège (*mise à disposition des services*)
- Délibération pour facture d'eau Mme Hazard
- Compte rendu de la réunion avec « La Luzège » (*détermination de la subvention, cahier des charges stricts pour la sécurité du public sur le site de la Vieille Eglise*)
- Sécurisation du site de la Vieille Eglise
- Questions diverses
 - ✓ Discussion sur la création d'un site internet dédié uniquement aux touristes
 - ✓ Discussion autour du site actuel

Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 17 h et rappelle l'ordre du jour.

Les membres du conseil lisent, approuvent et signent le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2020.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Février 2021 à 17 heures

Monsieur le Maire précise qu'un point est à rajouter à l'ordre du jour :

- Lettre de Pierre Chevalier (reçue le 17/02/2021) relative à la rencontre des élus de Haute Corrèze Communauté avec les membres du conseil municipal.
Pierre Chevalier propose cette rencontre afin de cimenter les liens entre les conseils municipaux et les vice-présidents de HCC. Il propose cette réunion **le lundi 15 mars 2021** en journée ou en soirée pour organiser un temps d'échange.
Il propose également que la rencontre est lieu avec les élus de St Hilaire Luc.
Le choix de la localisation est à examiner avec la mairesse de St Hilaire.

Elus désirants participer : Laurent BARRIER, Emilie BOURZEIX peut-être, Martine JOURDAIN, Philippe POUGET.

En journée ou en soirée : à voir avec St Hilaire Luc

Monsieur le Maire propose ensuite de passer à la présentation du Compte Administratif et au vote de celui-ci. Philippe Pouget, deuxième adjoint, prend la présidence de la séance.

Le compte administratif est présenté par la secrétaire de mairie.

N° SIRET : 21192280200015	COMPTE ADMINISTRATIF	ODYSSEE Informatique - CIRCEA 9.60E
Etablissement : ST-PANTALEON-DE-LAPLEA	Année 2020	Département : CORREZE
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Poste Comptable: TRESORERIE DE NEUVIC
		Date d'Édition : 15/02/2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 18/02/2021 à 17 heures 00

Nombre de membres en exercice	7
Nombre de membres présents	7
Nombre de suffrages exprimés	6
VOTES : Contre =0	Pour =6 Abstentions =0
Date de convocation :	11/02/2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Martine JOURDAIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Vincent CALONNE, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		45 895,87	20 671,40		20 671,40	45 895,87
Opérations de l'exercice	116 969,02	165 806,96	76 232,71	78 651,32	193 201,73	244 458,28
TOTAUX	116 969,02	211 702,83	96 904,11	78 651,32	213 873,13	290 354,15
Résultats de clôture		94 733,81	18 252,79			76 481,02
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	116 969,02	211 702,83	96 904,11	78 651,32	213 873,13	290 354,15
RESULTATS DEFINITIFS		94 733,81	18 252,79			76 481,02

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.



COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Février 2021 à 17 heures

ODYSSEE Informatique - CIRCEA 9.60E

N° SIRET : 21192280200015	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CORREZE
Etablissement : ST-PANTALEON-DE-LAPLEA	Année 2020	Poste Comptable : TRESORERIE DE NEUVIC
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Édition : 15/02/2021

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 18/02/2021 à 17 heures 00

Nombre de membres en exercice	7
Nombre de membres présents	7
Nombre de suffrages exprimés	6
VOTES : Contre =0	Pour =6 Abstentions =0
Date de convocation :	11/02/2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Martine JOURDAIN après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Vincent CALONNE, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	94 733,81
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1 65 806.96 - 116 969.02)	48 837,94
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR.002)	45 895,87
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-18 252,79
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (78 651.32 - 76 232.71)	2 418,61
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR.001)	-20 671,40
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-18 252,79

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	18 252,79
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	76 481,02
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Vote du Compte Administratif 2020

OUI	NON	BLANC
6	0	0

Le compte administratif est accepté à l'unanimité



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Février 2021 à 17 heures

II – Présentation simplifiée du budget primitif 2021

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Nature des dépenses	Compte administratif 2020	Budget primitif 2021	Nature des dépenses	Compte administratif 2020	Budget primitif 2021
	Réalisation 2020	Proposition budget 2021		Réalisation 2020	Proposition budget 2021
011 Charges à caractère général	47 713,55 €	54 300,00 €	21/22/23 Programme d'équipement	70 017,74 €	84 000,00 €
012 Charges de personnel	46 176,54 €	50 900,00 €	16 Remboursement emprunt/cautions	6 214,97 €	6 735,00 €
65 Autres charges de gestion courante	21 224,03 €	25 600,00 €	Total des opérations réelles	76 232,71 €	90 735,00 €
66 Charges financières	1 200,90 €	1 200,00 €	040 Opérations d'ordre (139)		
67 Charges exceptionnelles		200,00 €	020 Dépenses imprévues (7,5 % max cpt 21/22/23)	0,00 €	5 390,17 €
014 Atténuations de produit (FPIC)	654,00 €	750,00 €	Déficit 001 (hors RAR)	20 671,40 €	18 252,79 €
Total des opérations réelles	116 969,02 €	140 950,00 €	TOTAL DES DEPENSES	96 904,11 €	114 377,96 €
042 Opérations d'ordre (6811)					
022 Dépenses imprévues (7,5 % du cpt 11 et 12))	10 840,00 €	8 000,00 €			
023 Autofinancement prévisionnel		77 331,02 €			
TOTAL DES DEPENSES	127 809,02 €	218 281,02 €			
Nature des Recettes	Compte administratif 2020	Proposition budget 2021	Nature des recettes	Compte administratif 2020	Budget primitif 2021
013 Remboursements de charges	324,47 €		13 Subventions d'équipement	24 182,00 €	14 928,15 €
70 Produits des services + FCTVA Fonct.	4 769,40 €	3 300,00 €	10 Dotations, fonds divers (FCTVA)	53 759,32 €	2 866,00 €
73 Impôts et taxes	71 360,96 €	69 000,00 €	16 Emprunts/Cautions	710,00 €	1 000,00 €
74 Dotations	44 510,51 €	39 500,00 €	Total des opérations réelles	78 651,32 €	18 794,15 €
75 Locations	33 821,98 €	30 000,00 €	024 Cessions	0,00 €	
77 Produits exceptionnels	11 019,64 €		040 Opérations d'ordre (28)	0,00 €	
Total des opérations réelles	165 806,96 €	141 800,00 €	Réserve c/1068		18 252,79 €
042 Opérations d'ordre (777)	0,00 €		021 Autofinancement prévisionnel		77 331,02 €
002 Excédents (report ex. précédent)	45 895,87 €	76 481,02 €	Excédent 001	0,00 €	
TOTAL DES RECETTES	211 702,83 €	218 281,02 €	TOTAL DES RECETTES	78 651,32 €	114 377,96 €
Résultat de l'exercice			Résultat de l'exercice soit un excédent de	-18 252,79 €	
			Suréquilibre		0,00 €

III – Grandes lignes des investissements 2021

INVESTISSEMENTS 2021								
	Coût de l'investissement hors subvention				% de subv.	Coût pour la commune avec subventions		Observation
	H.T.	TVA	FCTVA 2023	T.T.C		Subv.	H.T.	
Renforcement VC 2 Rouffignac	16 940,54 €	3 388,11 €	2 778,93 €	20 328,65 €	40	10 164,32 €	12 197,19 €	
Renforcement VC 14 Rouffignac accès champs	3 002,01 €	600,40 €	492,45 €	3 602,41 €	40	1 801,21 €	2 161,45 €	
2 ralentisseurs RD 55	7 470,23 €	1 494,05 €	1 225,42 €	8 964,28 €	40	4 482,14 €	5 378,57 €	
Aménagement jardin des statues	10 830,49 €	2 166,10 €	1 776,63 €	12 996,59 €	25	8 122,87 €	9 747,44 €	Sans la DETR
Façtage de l'Eglise	3 000,00 €	600,00 €	492,12 €	3 600,00 €	60	1 200,00 €	1 440,00 €	
Renforcement des chiens assis de la Mairie	2 500,00 €	500,00 €	410,10 €	3 000,00 €	0	2 500,00 €	3 000,00 €	
		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
TOTAL	43 743,27 €	8 748,65 €	7 175,65 €	52 491,92 €		28 270,54 €	33 924,64 €	
Reste à définir en investissement	31 508,08 €							



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Février 2021 à 17 heures

Les investissements sont proposés afin de pouvoir préparer le budget primitif 2021.
Discussion sur les investissements.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour les investissements 2021.

Ralentisseurs (2 sur la RN 55)

OUI	NON	BLANC
6	0	0

Renforcement VC 14 accès champs :

OUI	NON	BLANC
6	0	0

Renforcement VC 2 Rouffianges

OUI	NON	BLANC
6		

Aménagement du jardin des statues

OUI	NON	BLANC
4	1	1

Façtage de l'Eglise

OUI	NON	BLANC
6	0	0

Renforcement des chiens assis de la Mairie

OUI	NON	BLANC
6	0	0



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Février 2021 à 17 heures

IV – Vote des délibérations

1 – Demande de DETR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux suivant :

Création d'un cheminement piéton au site des

Le coût du projet (Etudes + travaux) s'élève à la somme de 10 830.49 € HT soit 12 996.59 € TTC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- + D'approuver ce projet,*
- + De solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR – Programmation 2021 – Rubrique Aménagement d'espaces publics (Hors PAB)*

Après délibération, le conseil municipal :

- + Approuve (4 voix Pour, 1 voix Contre, 1 Abstention) le projet de travaux : CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETON AU SITE DES STATUES
Pour un montant de 10 830.49 € HT soit 12 996.59 € TTC*
- + Demande à Mme la Préfète de la CORREZE l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
Le financement est arrêté comme suit :*

<i>COUT OPERATION :</i>	<i>10 830.49 € HT</i>
<i>ETAT : D.E.T.R. 2021 : Aménagement d'espaces publics hors PAB (35.00%)</i>	<i>3 790.67 €</i>
<i>AUTRE(s) AIDE(s) PUBLIQUE(s)</i>	<i>0 €</i>
<i>TOTAL AIDES PUBLIQUES SOLLICITEES</i>	<i>3 790.67 €</i>
<i>A LA CHARGE DE LA COMMUNE</i>	<i>7 039.82 €</i>

- + Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.*

Le Conseil municipal approuve l'échéancier joint et précise que les travaux concernant cette opération seront exécutés dans le délai de validité de l'arrêté de subvention au titre de la DETR.



COMpte Rendu Du Conseil Municipal

Jeudi 18 Février 2021 à 17 heures

2 – Adhésion au Syndicat de la Diège

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat de la DIEGE a créé en 2010, suite à l'arrêt de l'ingénierie publique apportée autrefois par les Services de l'Etat au travers de l'ATESAT, le Service « EQUIPEMENTS COLLECTIFS » destiné à accompagner les communes et groupement de communes dans la conduite de leurs projets de voirie, d'aménagements d'espaces publics, de réseaux divers et de bâtiments.

Monsieur le Maire précise que les statuts du Syndicat de la DIEGE, actés par décision préfectorale le 19 décembre 2017, lui permettent d'exercer des missions et activités comme l'élaboration des études, des dossiers administratifs et techniques ainsi que le suivi des opérations de réalisation d'équipements et services collectifs comprenant notamment la voirie, les travaux d'équipements collectifs et d'infrastructures (lotissements, zones d'activités, aires de jeux, équipements sportifs, socio-éducatifs, culturels et scolaires...), les aménagements d'espaces publics, les bâtiments, les ouvrages d'art, le petit patrimoine...

Monsieur le Maire explique que le Syndicat de la DIEGE propose de renouveler la convention de mise à disposition du Service « EQUIPEMENTS COLLECTIFS » qui arrive prochainement à son terme (dans le 1^{er} semestre 2021) pour la plupart des communes et groupement de communes bénéficiant déjà de ce service.

Monsieur le Maire propose que la Commune puisse bénéficier de ce service de proximité proposé par le Syndicat de la DIEGE suivant les modalités définies dans la convention de mise à disposition à intervenir entre la Commune et le Syndicat de la DIEGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ Approuve les modalités administratives et financières de la convention de mise à disposition proposée par le Syndicat de la DIEGE ;
- ✓ Décide de bénéficier de l'accompagnement du Service « EQUIPEMENTS COLLECTIFS » ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services à intervenir entre la Commune et le Syndicat de la DIEGE.

3 – Avoir sur la facture d'eau pour Morgane Hazard

Monsieur le Maire expose le problème de la facture d'eau dans le logement communal loué par Melle Hazard Morgane. A la fin de l'année, lors de la relève des compteurs d'eau, il a été constaté une consommation d'eau anormale de Melle Hazard. Après vérification, il a été constaté une fuite d'eau au niveau des toilettes du logement. Melle Hazard n'utilisant que très peu son logement, elle ne s'en est pas rendu compte. Notre employé communal a changé la chasse d'eau dès qu'il a pu accéder au logement. A signaler que les fuites de cet ordre (réparation et coût) sont à la charge du locataire.

Le montant de la facture s'élève à 358.59 €, facture contestée par Melle Hazard.

Le Sivom du Riffaud a accepté de pratiquer un « tarif fuite » et a donc émis un avoir de 107.10 €.

La Trésorerie de Neuvic accepte une diminution de la valeur de l'avoir.

Monsieur le Maire propose de procéder à la diminution de la facture de Melle Hazard comme suit :

Facture eau 2020	358.59 €
Avoir du Sivom du Riffaux	- 107.10 €
Facture après réduction	251.49 €



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Février 2021 à 17 heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité de procéder à ce réajustement et de facturer à Melle Hazard la somme de 251.49 € pour l'année 2020.

V – Visite des organisateurs de « La Luzège » et sécurisation du site de la Vieille Eglise.

1 – La Luzège

Trois soirs prévus cet été au Roc du Gour Noir :

- La traversée d'Alice (adaptation d'Alice aux pays des merveilles) : question du passage de l'enfant à l'adulte.

Il propose 3 jours au Gour Noir (carte blanche à une compagnie) de 15 h à 23 h.
Une vingtaine d'artistes du 13-14-15 août

- ✓ Cie de théâtre de Montluçon avec ses comédiens : carte blanche
- ✓ Partenariat avec le Bottom Théâtre (Ouvrer les guillemets) : rencontre avec un auteur (atelier d'écriture) et restitution par des comédiens.
- ✓ Concert 14 août 21 h musique actuelle
- ✓ La Traversée d'Alice 15 août 21 h

Coût d'entrée des spectacles : 5 – 10 – 15 euros au choix

- Bon appétit messieurs (montage de texte de Victor Hugo)
- Ecole de théâtre : le songe d'une nuit d'été (montage rapide)

Le Maire attire l'attention du conseil sur le fait que l'abonnement EDF pour le site de la Vieille Eglise est environ de 400 € pour seulement une ou deux soirées dans l'année. Il faut étudier le fait de laisser en permanence un abonnement EDF en place.

Le montant de la subvention est fixé à 600 €.

2 – Sécurisation du site de la Vieille Eglise

Une visite du site est prévue. Un avertissement aux promeneurs sera mis en place.

Monsieur le Maire décide de reporté au prochain conseil le point concernant le site internet car Bérengère FLOURET et Emilie BOURZEIX doivent partir.

La séance est levée à 19 h 30.